Fiche de présentation projet

Objectifs du projet :

- Récréer du lien social pour favoriser le bien vivre ensemble au sein des entreprises
- Redonner du sens à l'action du CE par la mise en place d'actions collectives

Comment :

- Par un accompagnement de CEZAM Poitou-Charentes financé par la Région Nouvelle Aquitaine, afin d'aider les élus de CE à créer du lien social en valorisant les pratiques amateurs des salariés,
- Par l'implication directe des salariés à travers la mise en valeur des compétences qu'ils développent en dehors du travail et en leur proposant des activités nouvelles qu'ils aimeraient découvrir,
- L'accompagnement fera l'objet d'une lettre de mission qui fixera le cadre et les modalités d'intervention de CEZAM Poitou-Charentes.

Etapes du projet :

1. *Echanges avec le CE*

- Présentation du projet à l'équipe du CE par Karine Fayaud, chargée d'études et de projets à CEZAM Poitou-Charentes,
- Définition des besoins du CE et élaboration d'un plan de travail,
- Rédaction d'une lettre de mission fixant le cadre et les modalités d'intervention de l'accompagnement.

2. *Etat des lieux de ce qui se fait/s'est fait dans l'entreprise*

Cet état des lieux consistera à lister les activités que le CE a déjà mis en place en identifiant ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et si possible d'en identifier les raisons.
Il servira d'indice dans le choix des activités qui seront mises en place par la suite.

3. *Création et diffusion d'une enquête auprès des salariés*

CEZAM Poitou-Charentes propose d'accompagner les CE à la création et à la diffusion d'enquêtes auprès de leurs salariés afin de déterminer :

- les centres d'intérêts des salariés,
- les compétences qu'ils développent en dehors de l'entreprise,

- les activités auxquelles ils aimeraient participer et/ou découvrir,
- les salariés intéressés pour participer à l'élaboration de l'action.

4. *Accompagnement des CE pour favoriser le lien social dans l'entreprise via la mise en place d'activités valorisant les pratiques amateurs des salariés*

Grace à l'état des lieux effectués et à l'analyse des enquêtes, cette étape consistera à déterminer quelle action le CE décidera de mettre en place (ateliers artistiques, concours, création de club, sortie, création d'une journée multi activités….)
CEZAM Poitou-Charentes accompagnera ensuite le CE à construire l'action que ce soit dans ses modalités de mise en œuvre, l'identification et la prise de contact avec d'éventuels partenaires, la communication auprès des salariés, l'élaboration d'un budget ou pour tout autre besoin.

5. *Evaluation du projet*

Une fois l'action déroulée, CEZAM Poitou-Charentes procèdera avec le CE et après en avoir défini les critères et la finalité, à une évaluation à chaud de l'action menée par le CE.
Il y aura par la suite une deuxième évaluation à froid de l'action permettant d'examiner les changements qu'elle aura éventuellement apportés au sein de l'entreprise (création de lien social dans l'entreprise, prise de conscience des salariés du rôle de leur CE, suites données à l'action…).

6. *Valorisation des actions des CE*

La dernière étape du projet consistera à valoriser l'action qui aura été mise en œuvre par le CE. Cela passera par un partage d'expérience avec les autres CE adhérents à CEZAM Poitou-Charentes (diffusion de témoignages, création de rencontres entre les élus de CE…).

Nous soulignons que le projet mis en œuvre par le comité d'entreprise n'a pas forcement pour vocation à aboutir à un résultat en termes de nombre de participant ou de satisfaction unanime des salariés. Il s'agit plutôt d'évaluer les freins qui font que le projet n'a pas marché ou les éléments qui ont fait que le projet à fonctionner.